

NOTRE PRIORITÉ : LES ENFANTS D'ABORD !

Ensemble, se faire entendre pour :

- > une école pour tous qui doit être un véritable enjeu,
- > une école publique, laïque, gratuite et bienveillante,
- > des rythmes scolaires respectant les besoins des élèves,
- > les ouvertures de classes lorsqu'elles sont nécessaires,
- > les fermetures de classes,
- > le remplacement des enseignants absents,
- > un enseignement de qualité pour tous,
- > l'éducation des jeunes à la citoyenneté,
- > une meilleure scolarisation des enfants en situation de handicap et des enfants de moins de 3 ans,
- > la défense de l'école en milieu rural et du service public d'éducation,
- > le coût des transports scolaires,
- > une médecine et une restauration scolaire de qualité,
- > un véritable statut de parent d'élèves,
- > RESF (Réseau Education Sans Frontières) et ses actions.

DES PARENTS AU SERVICE D'AUTRES PARENTS

- > Dans les écoles, les collèges et les lycées : conseils d'école, conseils d'administration, conseils de classe, conseils de discipline...
 - > Dans les commissions municipales : projet éducatif de territoire (PEDT), commission restauration... appel, affectations, bourses, transports...
 - > Dans les commissions départementales : Dans la formation des parents d'élèves, délégués et élus... Dans les discussions avec les pouvoirs publics (préfet, recteur, directeur académique, élus...).
 - > Dans toutes les activités locales des conseils de parents d'élèves (bourses aux livres, aux fournitures...).
- Les parents de la FCPE sont présents dans toutes les instances décisionnelles et consultatives de l'éducation nationale (départementale, académique, nationale). La FCPE est la seule fédération de parents d'élèves à être présente sur tout le territoire, à tous les niveaux de représentation.



FCPE 95 - CDE du VAL-D'OISE

101, rue du Brûloir - 95000 CERGY - Tél. 01 30 32 67 67

Mail : fcpe95.cdpe95@wanadoo.fr - Site : fcpe95.com

Permanences : lundi 13 h 30 à 18 h 30.

mardi et vendredi 13 h 30 à 16 h, mercredi 9 h 30 à 12 h

Permanence Administrateur samedi de 10 h à 12 h (sur rendez-vous)



La revue des parents

Tous les 2 mois, une revue sur le système éducatif avec enquêtes, reportages, interviews, et un encart départemental le cas échéant (6 numéros par an) > 3,35 € pour les adhérents > 6 € pour les non adhérents



La lettre d'information électronique

La lettre d'information électronique de la FCPE est une lettre bimensuelle. Elle comporte un édito du président sur un sujet d'actualité, ainsi que les rubriques « Sur le terrain », « Le chiffre », « L'agenda », « Lu sur Twitter », « Vu sur le Web », « La question du jour ». Pour s'abonner à la lettre d'information, www.fcpe.asso.fr (cliquez sur la bulle « Notre lettre d'information » en haut à gauche de l'écran)

© FOTOSTOCK/BER - FOTOLIA ; ANNÉE SCOLAIRE 2015-2016

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ADHÉSION⁽¹⁾ MERCI D'ÉCRIRE LISIBLEMENT ET EN MAJUSCULE

ANNÉE SCOLAIRE 20 / 20 - CONSEIL LOCAL FCPE DE :

BULLETIN À RENVoyer À LA FCPE LOCALE (ou à défaut à la FCPE départementale) ACCOMPAGNE DE VOTRE RÈGLEMENT

LES PARENTS

NOM DU PARENT ADHÉRENT PRÉNOM

ADRESSE

CODE POSTAL

VILLE

TEL

TEL. PORTABLE

E-MAIL

LES ENFANTS

NOM ET PRÉNOM	NÉ(E) LE	COMMUNE DE L'ÉCOLE DU COLLÈGE OU LYCÉE POUR LA RENTRÉE	NOM DE L'ÉCOLE DU COLLÈGE OU LYCÉE POUR LA RENTRÉE	CLASSE

► JE REJOINS LA FCPE

☐ Adhésion annuelle 17,35 €

Adhésion avec La Revue des Parents, 3,35 € par an⁽²⁾

☐ J'adhère déjà auprès du conseil local de (préciser le quel) :

☐ Cotisation auprès du conseil local €

☐ Je soutiens le conseil local par un don de €

TOTAL À RÉGLER

€

Règlement par chèque à l'ordre de la FCPE ou espèces.

Le règlement doit être remis au conseil local sauf pour les adhérents isolés qui doivent envoyer leur règlement et leur bulletin à la FCPE départementale.

(2) Déduire 3,35 € si adhésion seule.

DATE ET SIGNATURE :

► VOUS SOUHAITEZ :

- ☐ un reçu "don aux œuvres" permettant une déduction d'impôt égale à 66% de la somme versée (hors abonnement), dans la limite de 20% de votre revenu imposable
- ☐ participer aux activités du conseil local de parents d'élèves
- ☐ être candidat(e) au conseil d'école maternelle-élémentaire de Nom de l'établissement
- ☐ être candidat(e) au conseil d'administration (collège, lycée, LP) Nom de l'établissement
- ☐ être délégué(e) au conseil de classe, précisez laquelle

► ETIEZ-VOUS ADHÉRENT L'ANNÉE DERNIÈRE ? ☐ Oui ☐ Non

(1) Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées à la FCPE départementale et à la fédération nationale. Conformément à la loi n°7817 du 6 janvier 1978 modifiée, chaque adhérent dispose du droit d'accès, de communication et de rectification des informations le concernant auprès de la FCPE départementale.



UNE FÉDÉRATION AU SERVICE DE TOUS LES PARENTS
Fédération des Conseils de Parents d'Élèves des Écoles Publiques
108-110, avenue Ledru-Rollin - 75554 Paris cedex 11
tél : 01 43 57 16 16 - fax : 01 43 57 40 28
site Internet : www.fcpe.asso.fr - email : fcpe@fcpe.asso.fr
La FCPE est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique

Rejoindre la plus représentative des associations de parents d'élèves de l'Enseignement public

- 15 000 élus dans les conseils d'école et d'administration des lycées et collèges, qui participent à la vie scolaire pour défendre l'intérêt des enfants
- 310 000 adhérents qui sont une force de propositions et d'actions, présents dans des milliers d'écoles et d'établissements du second degré

Pour des actions communes

- défendre l'École publique, laïque et gratuite,
- promouvoir un enseignement de qualité pour la réussite de tous les enfants et adolescents,
- faire des parents coéducateurs, partenaires à part entière de la communauté éducative

Exiger

- les moyens suffisants pour un service éducatif de qualité,
- le droit pour chaque enfant d'aller au maximum de ses possibilités,
- le droit à l'expression des enfants et des jeunes,
- le droit pour les parents de participer aux décisions de l'école

Enseignement agricole public

Votre enfant est scolarisé dans un établissement relevant du ministère de l'Agriculture, vous pouvez adhérer à la FCPE et créer un conseil local

Enseignement en lycée professionnel

Votre enfant est scolarisé en lycée professionnel, dans un établissement relevant du ministère de l'Éducation nationale, vous pouvez également adhérer à la FCPE et créer un conseil local

Nos 12 exigences pour l'École

- 1 > La maternelle, une École de la réussite
- 2 > Adapter l'École aux rythmes des enfants et des jeunes.
- 3 > Un code de l'éducation protecteur des droits de l'enfant et une véritable démocratie lycéenne
- 4 > Une orientation choisie.
- 5 > La scolarisation effective des enfants en situation de handicap
- 6 > La santé à l'École.
- 7 > Une École sans inégalités sociales et territoriales, où l'égalité est garantie par l'État
- 8 > Gratuité : aller plus loin
- 9 > Laïcité : promouvoir l'École publique.
- 10 > Une pédagogie active et non répressive.
- 11 > Une véritable formation au métier d'enseignant
- 12 > Un statut du parent-délégué pour assurer une véritable représentation des parents

Pourquoi adhérer ?

Adhérer et militer dans une fédération nationale, c'est se donner les moyens d'agir collectivement pour l'ensemble des élèves, au sein d'une structure reconnue. C'est avoir les moyens de se former et de s'informer sur le système éducatif, pour le faire évoluer et répondre aux demandes de la société. C'est avoir les moyens de mutualiser les expériences et d'être plus efficaces pour aider les parents

C'est avoir les moyens d'être plus réactifs face aux propositions de réforme de l'Éducation nationale et d'être consultés par les pouvoirs publics (collectivités territoriales, inspection académiques et rectorats, parlement, ministères)

Parce qu'ensemble, nous sommes plus forts pour nous faire entendre !



L'ASSURANCE SECULAIRE EST INDISPENSABLE

Pourquoi la FCPE recommande exclusivement la MAE ?

Quand l'État finance son système scolaire depuis 1932, la MAE protège plus de 8 millions d'enfants, de la maternelle à l'université, contre la dévotion, le prosélytisme et le fanatisme religieux. Elle garantit à tous les enfants, sans aucune distinction de religion, l'accès à l'école et à la culture. Elle est la seule assurance scolaire qui rembourse les frais de scolarité des enfants sans aucune distinction de religion. Elle est la seule assurance scolaire qui rembourse les frais de scolarité des enfants sans aucune distinction de religion.



Agissez pour le recyclage des papiers avec la FCPE et Ecofolio.



BULLETIN D'ADHÉSION
> ÉCOLE > COLLÈGE > LYCÉE



Vivre
mieux
à l'école
pour
bien
apprendre

Prenez contact avec la FCPE ▶

**PARENTS,
ENSEMBLE À LA FCPE**

Votre adhésion et votre participation permettent le fonctionnement de la Fédération des Conseils de Parents d'Élèves.

000000